



Prix net vendeur

Par Kaola45

Bonjour,

Qu'est-ce que le prix net vendeur ?

Dans le mandat que j'ai signé auprès du mandataire, il est écrit : Le prix de vente du Bien est fixé à la somme de 250 000 euros.

Puis, une fois la vente conclue, L'Acquéreur versera le prix de vente d'un montant de 250 000 euros au vendeur/mandant.

Ce dernier devra au Mandataire la somme de 12 000 euros au titre de la rémunération du mandataire.

Le net vendeur, c'est donc 250 K? ou 238 K? ?

Merci par avance pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le "net vendeur" est ce que vous aurez en poche à la fin de la vente, soit 238K.

...

Lire aussi ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32061]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32061
[/url]

Par janus2

C'est d'ailleurs sur ce montant que les frais de notaire sont calculés (= prix hors commission)

Bonjour,

Non, avec les frais d'agence à la charge du vendeur, les frais de notaire sont calculés sur le prix total versé par l'acheteur.

Par yapasdequoi

Merci, je retire mon erreur.

Par Kaola45

J'ai interrogé mon agent immobilier qui me confirme que lorsqu'il me dit "net vendeur", cela veut dire que je serai réglé de 250 K?, et non pas de 238 K?.

Les honoraires de l'agent immobilier (12 K?) seront payés indirectement par l'acquéreur.

Le montant de la vente que l'acquéreur indiquera dans son offre d'achat sera de 250 K? + 12 K?, soit 262 K?.

Je pense que le compromis de vente indiquera tout ceci noir sur blanc, n'est-ce pas ?

Je sais qu'un compromis de vente peut être établi par une agence immobilière, mais je demanderai que ce compromis

soit rédigé et signé chez mon notaire. Plus prudent, non ?

Par janus2

J'ai interrogé mon agent immobilier qui me confirme que lorsqu'il me dit "net vendeur", cela veut dire que je serai réglé de 250 K?, et non pas de 238 K?.

Les honoraires de l'agent immobilier (12 K?) seront payés indirectement par l'acquéreur.

Ce n'est pas ce qui est écrit dans le mandat d'après votre premier message !!!

Dans le mandat que j'ai signé auprès du mandataire, il est écrit : Le prix de vente du Bien est fixé à la somme de 250 000 euros.

Puis, une fois la vente conclue, L'Acquéreur versera le prix de vente d'un montant de 250 000 euros au vendeur/mandant.

Ce dernier devra au Mandataire la somme de 12 000 euros au titre de la rémunération du mandataire.

Votre mandat dit que l'acheteur vous versera 250000? et qu'ensuite vous verserez, vous, 12000? à l'agence. Il ne vous restera donc que 238000?.

Par Kaola45

Oui, vous avez raison, je me suis trompé:

Le mandat indique 262 K? comme prix de vente, et 12 K? comme honoraires que je devrais réglé au mandataire.

Il me restera donc 250 K?.

Par yapasdequoi

Une question bien posée est à moitié répondue !